



Déclaration de Québec des collectivités territoriales sur la francophonie dans le cadre des troisièmes Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée

Nous, collectivités territoriales de la France et du Québec réunies à Québec en 2008 à l'occasion des Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée, constatons que :

- Près de 200 millions d'hommes et de femmes parlent français dans le monde; que les francophones se situent au neuvième rang des communautés linguistiques en nombre de locuteurs; que le français a le statut de langue officielle – seul ou avec d'autres langues –, dans 32 États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie; et que le français est, avec l'anglais, l'une des deux seules langues parlées sur les cinq continents;
- La francophonie est porteuse d'humanisme et d'une mondialisation plurielle, ouverte aux différences, respectueuse des particularités des territoires et ancrée dans une identité fondée sur le partage de la langue française;
- Les collectivités territoriales, parallèlement aux efforts des États centraux, peuvent apporter une contribution considérable à la défense et à la promotion de l'univers francophone compte tenu de l'importance de leur rôle en matière de développement local et régional, notamment dans les domaines de la culture, de la préservation du patrimoine et de l'éducation;
- La coopération décentralisée entre la France et le Québec est devenue un rouage indispensable à la coopération internationale et qu'à ce titre les collectivités territoriales peuvent, en raison de leurs capacités accrues, jouer un rôle moteur dans l'espace francophone;
- La francophonie, pour s'épanouir, doit s'appuyer sur l'engagement concret des communautés et des collectivités envers de la langue française.

Nous, collectivités territoriales de la France et du Québec :

- nous engageons à participer, à partir de nos propres forces et sur la base des particularités qui sont les nôtres, à l'élaboration continue de la grande construction francophone et, pour ce faire, à :
 - › appuyer les projets de coopération qui valorisent l'utilisation, la promotion de la langue française et l'enrichissement du savoir en français,
 - › examiner, dans le cadre des travaux du comité de pilotage, les avenues porteuses d'avenir pour un engagement accru de la part des collectivités territoriales dans le développement de l'espace francophone;
- nous demandons aux coprésidents des troisièmes Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée de faire parvenir la présente déclaration aux chefs de délégation de la France et du Québec au 12^e Sommet de la Francophonie qui aura lieu à Québec du 17 au 19 octobre 2008, ainsi qu'au président de l'Association internationale des maires francophones qui tiendra sa prochaine réunion, également à Québec, les 15 et 16 octobre 2008.